



Sous le haut patronage du



Municipalités, syndicats d'énergie... plus que quelques jours pour candidater aux Trophées des territoires électromobiles 2016 !

L'Avere-France pour la septième année consécutive, organise les Trophées des territoires électromobiles pour récompenser et valoriser les territoires d'excellence dans le développement de la mobilité électrique.

Fort de son succès, ce concours national est placé cette année sous le haut-patronage du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Il est ouvert aux villes, intercommunalités et aux syndicats d'énergie. Tous sont invités à déposer leur candidature avant le 15 octobre 2016.

**La cérémonie de remise des Trophées des territoires électromobiles se tiendra
mardi 13 décembre à partir de 16h30
au Ministère de l'Environnement en présence de la Ministre Ségolène Royal
et de Bruno Léchevin, Président de L'Ademe.**

Pour la première fois, l'Avere-France et ses partenaires offriront à chacun des lauréats un voyage d'étude co-organisé par le réseau européen Polis Network pour deux personnes à Rotterdam au cours du 1^{er} semestre 2017 afin d'encourager l'échange de bonnes pratiques.

Les collectivités territoriales et syndicats d'énergie sont des acteurs majeurs et incontournables du développement de l'électromobilité en France. Leur implication est essentielle pour encourager le passage au véhicule électrique et répondre aux enjeux de réduction des émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Des infrastructures de recharge à l'autopartage en passant par le transport collectif électrique ou l'attribution d'avantages financiers, elles détiennent les clés de la mise en place de solutions de mobilité électrique : autopartage, installation de bornes de charge, stationnement gratuit... Elles sont elles-mêmes parties prenantes en ayant la capacité d'équiper leur flotte en véhicules électriques.

L'EDITION 2016

Les critères de sélection

- l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et la mise en place de services de mobilité électrique
 - les politiques d'incitation à l'acquisition et l'utilisation de tous les véhicules électriques (deux-roues, voitures, camions, fluvial...)
 - la communication autour des initiatives menées
 - l'équipement de la flotte interne en véhicules électriques et hybrides rechargeables
- les initiatives originales, ou projets favorisant la mobilité électrique

Les candidats

Les collectivités de toute taille, urbaines comme rurales peuvent participer.

Les villes seront distinguées selon différentes tranches en fonction du nombre d'habitants tandis que les syndicats d'énergie ont leur propre catégorie.

L'inscription

Les collectivités candidates aux Trophées peuvent s'inscrire avant le 15 octobre 2016 via un dossier de candidature. Ce dossier doit être complété par un représentant de la collectivité (le Maire ou le Président, mais aussi l'adjoint en charge de la mobilité, le responsable de la voirie ou encore le responsable de l'environnement...).

Plus d'informations : http://www.avere-france.org/Site/Article/?article_id=6176

L'événement est organisé en partenariat avec EDF, Greenovia, le Groupe La Poste, Mobivia Groupe, Polis, Renault et l'UGAP.



Contact Mail : trophees-ve@avere-france.org

Date limite de réception des candidatures : 15 octobre 2016 minuit

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.